

ine.ch
 INSTITUT VAUDOIS DE STATISTIQUE
 DÉPARTEMENT DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE, DE L'ÉCOLOGIE, DE L'AMÉNAGEMENT
 TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN D'AFFECTATION CANTONALE
 Synthèse des mises à l'enquête publique de 2017 et 2018

COMMUNES DE LA GRANDE BÉROCHE ET VAL-DE-TRAVERS

ZONES DE PROTECTION CANTONALE (ZP1)
HAUT PLATEAU DU CREUX DU VAN

Échelle: 1:5'000 Mise en page: SFFN/STG, 23 mars 2023

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

LÉGENDE

Contenu contraignant

- Périmètre du plan d'affectation cantonale
- Secteurs ZP1-A et ZP1-B
- Périmètre particulier 5
- Périmètre particulier 6
- Conservation des milieux maigres
- Restauration des surfaces dégradées
- Exploitation traditionnelle
- Pérennisation de la forêt et du pâturage boisé
- Réseau VTT
- Réseau pédestre
- Itinéraires ouverts aux manifestations sportives d'envergure

Encart I

Contenu contraignant

- Périmètre du plan d'affectation cantonale
- ZP1-A Mur du Creux du Van
- ZP1-B Haut Plateau
- Périmètre particulier 5 Restaurants de montagne et Cabane Perrenoud
- Périmètre particulier 6 Piste d'envol de la Roche Devant

Contenu indicatif

- Limites communales

Encarts II et III

Contenu contraignant

- Périmètre particulier 1 Interdit d'accès
- Périmètre particulier 2 Accessible et aménageable
- Périmètre particulier 3 Point de vue
- Périmètre particulier 4 Accessible et non aménageable
- Réseau VTT
- Réseau pédestre
- Itinéraires ouverts aux manifestations sportives d'envergure

Contenu indicatif

- Mur du Creux du Van

Encart IV

Contenu contraignant

- Périmètre du plan d'affectation cantonale
- Périmètres particuliers 5 et 6
- Tracés ski de fond, raquettes et ski de randonnée

Contenu indicatif

- Forêt et pâturage boisé

Type de contenu:
 - Contenu contraignant: défini par le plan d'affectation cantonale et opposable aux tiers dans le cadre du PAC
 - Contenu indicatif: sans force obligatoire et non opposable aux tiers

